

## REGLEMENT DU VIDE GRENIER ORGANISE

PAR LE SATORI DOJO LE POULIGUEN

LE DIMANCHE 15 JANVIER 2023



- 1- Le vide grenier est réservé uniquement aux particuliers certifiant sur l'honneur d'être vendeurs occasionnels d'objets personnels et n'étant pas inscrits au registre du commerce.
- 2- Une participation de 15€ par emplacement de 3m\*2m est demandée lors de l'inscription.
- 3- La vente se situe à la salle des Fêtes André Ravache. Les emplacements seront attribués le matin de la vente à partir de 7h00.
- 4- La vente n'est autorisée que de 9h à 18h00. **Le soir à votre départ, merci d'emporter les invendus et de laisser votre emplacement parfaitement propre.**
- 5- Les organisateurs peuvent fournir à la demande de l'exposant lors de son inscription, une table et deux chaises pour exposer.
- 6- Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement.
- 7- Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité concernant d'éventuels vols ou dégradations en tout genre.
- 8- Chaque exposant s'engage à respecter les conditions légales en vigueur fixées par l'administration, pour la participation aux ventes au déballage.
- 9- Chaque exposant sera notifié sur un registre coté et paraphé par Monsieur le Maire. La clôture des inscriptions se fera 24 heures avant la vente. L'inscription est prise sur réserve d'acceptation des organisateurs et de Monsieur le Maire.
- 10- Les demandes d'inscription se font uniquement par courrier ou courriel et ne seront enregistrées que si elles sont dûment remplies et accompagnées du règlement et des pièces à joindre. **Si vous souhaitez recevoir une confirmation écrite de votre inscription : joindre une enveloppe timbrée à votre adresse, ou transmettez votre adresse mail à [contact@satori-dojo.fr](mailto:contact@satori-dojo.fr) en précisant votre demande.**
- 11- L'inscription au vide grenier du Dimanche 3 Octobre 2021 implique, de facto, l'engagement d'en respecter le règlement.
- 12- Il y aura sur place un stand buvette / restauration.

Fin du règlement

Le président du Satori Dojo  
Roland Brenelière